

Compte-rendu de Séance du conseil municipal du 9 avril 2019

Date de la convocation : 01/04/2019
Nombre de Conseillers en exercice : 8

Affichée le : 01/04/2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-neuf le 9 avril à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Chantal RIHAL, Monsieur Nicolas DIETLIN, Monsieur Francis DUGAUQUIER, Monsieur Pascal LAGUERRE

Etaient absents (excusés) : Madame Laurence TREVET FLAMBARD (pouvoir à Francis DUGAUQUIER) Monsieur Milko PETIT (pouvoir à Jean Luc FLAMBARD)

Etait absent : Madame Suzanne MEZOU

Le conseil municipal désigne Monsieur Francis DUGAUQUIER comme secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire ne prend pas part aux débats.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de FRANCIS DUGAUQUIER, Doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018.

1. Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Mandat émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat / Solde
Fonctionnement (total sauf 002)	75 625.20 €	93 036.74€	17411.54€
Investissement (total sauf 001)	25 742.32 €	5 159.35 €	-20 582.97 €
002 Résultat reporté N-1		126 674.59 €	126 674.59€
001 Solde d'investissement N-1		34 062.49 €	34 062.49 €
TOTAL	101 367.52 €	258 933.17 €	157 565.65 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	75 625.20 €	219 711.33 €	144 086.13 €
Investissement	25 742.32 €	39 221.84 €	13 479.52 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Accepte A L'UNANIMITE le compte administratif 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR LE BUDGET 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUGAUQUIER après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour,

* Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et investissement de l'exercice 2018,

* Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 144 086.13 €
- un excédent d'investissement de 13 479.52 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement : Affectation à l'excédent reporté (R/002)	144 086.13€
En investissement : Affectation à l'excédent reporté (R/001)	13 479.52 €

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Subvention aux associations et organismes 2019

SUBVENTION NON AFFECTEE - 6574	250 €
JUMELAGE - 6574	100 €
CCAS du BEC-THOMAS - 6573	2500 €

MONTANT TOTAL :

- compte 6573 pour 2500 €
- compte 6574 pour 350 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les sommes ci-dessus.

Vote des taux d'imposition applicables en 2019

Le conseil Municipal après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide de fixer les taux d'imposition applicables en 2019 à chacune des trois taxes locales de la manière suivante :

Taxe d'habitation	5.49 %
Foncier bâti	13.67 %
Foncier non bâti	36.36 %

AUCUNE AUGMENTATION N'EST APPLIQUEE EN 2019

BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil Municipal décide A L'UNANIMITE, d'arrêter ainsi qu'il suit le budget primitif de l'exercice 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes et dépenses équilibrées à la somme de : 213 387 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes et dépenses équilibrées à la somme de : 20 530€

PERSONNEL COMMUNAL RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE 20/35ème

Le conseil Municipal décide A L'UNANIMITE, de recruter un agent communal des services techniques pour une durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème} (en modulation horaire été/hiver). Cet emploi sur la base d'un Contrat à Durée Indeterminée

Le conseil Municipal charge Monsieur le Maire du recrutement.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2019

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30